Séance du Conseil de Ville
du 9 décembre 2019, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 23 / 2019

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal
5. Développement de l'interpellation 3.08/19 - "La pérennité de Clair-Logis ?", PS, Mme Annie Schneider
6. Réponse au postulat 4.08/19 - "Delémont, ville verte ?", PS, M. Grégoire Monin
7. Réponse à la motion 5.07/19 - "Une déchèterie pour Delémont", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
8. Réponse à la motion 5.08/19 - "Un label « communes en santé pour Delémont »", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
9. Réponse à la motion 5.09/19 - "Delémont une ville qui vit, aussi sur les réseaux sociaux !", PS, M. Laurent Crevoisier
10. Réponse à la motion 5.10/19 - "Aménageons la place de l'Etang dans les règles", UDC, Mme Laurence Studer
11. Réponse à la question écrite 2.11/19 - "Un miroir peut toujours servir", UDC, Mme Laurence Studer
12. Réponse à la question écrite 2.12/19 - "Développer l'agroforesterie", PS, M. Christophe Badertscher
13. Réponse à la question écrite 2.13/19 - "Rapports de travail : va-t-on vers une précarisation toujours plus étendue", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse à la question écrite 2.14/19 - "Transports publics à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
15. Election du Bureau pour l'année 2020
    - présidence
    - 1ère vice-présidence
    - 2e vice-présidence
    - scrutateur 1
    - scrutateur 2
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Christophe Günter, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce la démission de M. Didier Schaller, PDC-JDC, qui sera remplacé par M. Claude Noirjean. M. Grégoire Mertenat deviendra suppléant. De plus, M. Günter suggère au Conseil de Ville de reporter le point 9 en raison de l'absence de son auteur, M. Laurent Crevoisier.

DECISION : le report du point 9 à la séance suivante est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

40 membres sont présents.

Conseil de Ville
M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1er vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2e vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher** Marie **Blandino**, Pierre **Brulhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Jérôme **Corbat**, Pascal **Domont**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés
Mme Camille Borruat est remplacée par M. Jean-François **Gigon**
M. Laurent Crevoisier est remplacé par M. Maël **Bourquard**
Mme Carole Frossard est remplacée par M. Diego **Tomaselli**

Est excusé
M. Gaëtan Farron

Conseil communal
- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier
Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale
M. Dominique **Tabouret**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Michel Friche, PLR, rapporte que de nombreux usagers de la place de la Gare regrettent que le secteur ne dispose pas d'un point d'eau potable public, en particulier lors de fortes chaleurs, les jets d'eau servant à rafraîchir l'atmosphère des lieux. M. Friche demande donc au Conseil communal s'il envisage une solution adaptée pour l'été prochain. De plus, à son sens, la fontaine de l'enfant au dauphin pourrait être réinstallée.

Mme Murielle Macchi-Berdat est d'avis que des points d'eau doivent être offerts aux habitants et aux touristes, d'autant que l'eau des fontaines, qui fonctionnent en circuit fermé, n'est plus potable. La Ville prévoit l'installation de points d'eau devant le Musée, à la place Roland-Béguelin, devant l'Hôtel de Ville, à la gare, de même qu'au parc urbain et à la place du Pré-Guillaume.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, constate que les ampoules LED utilisées pour l'éclairage public, comme le prévoit le projet "Voie lactée", sont trop éblouissantes et incommodantes pour les citoyens. A l'heure de la prévention de la pollution lumineuse, les points lumineux sont toujours plus nombreux et ils induisent l'impression d'augmentation de la quantité de lumière la nuit. M. Schaller demande que la Ville diminue rapidement l'intensité lumineuse des lampadaires.

Mme Macchi-Berdat informe qu'une réflexion est en cours et fera l'objet d'un crédit en 2020. Un règlement s'imposera pour que ces mesures concernent également les enseignes des commerces et les éclairages privés.

M. Didier Schaller est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, relève que, selon les chiffres cantonaux, chaque habitant de Delémont contribue à hauteur de Fr. 309.-/an pour la crèche, soit près de 4 millions de francs à charge des finances communales, ce chiffre atteignant Fr. 20.-/an à Porrentruy, Fr. 354.-/an à Courroux alors que Haute-Sorne fait un bénéfice de Fr. 3.40 par habitant. M. Ribeaud souhaite connaître les motifs de cette disparité avant de traiter le budget, s'ils sont justifiés et quel est leur impact sur les comptes communaux. Si tel n'est pas le cas, ont-ils une influence sur la péréquation financière ?

Mme Esther Gelso précise que le subventionnement des institutions d'accueil de l'enfance se fait par la répartition des dépenses de l'Action sociale entre le Canton et les communes. Dans ce cadre, les communes-sièges des structures avancent le financement et peuvent répercuter l'année suivante le déficit à la répartition des charges, lequel est supporté par le canton (72 %) et les communes (28 %) au prorata

de leur population. Ce système implique qu'aucune commune ne peut réaliser des bénéfices, mais au mieux porter l'ensemble des dépenses à la répartition des charges. Mme Gelso indique que, jusqu'en août 2016, le déficit admis ne pouvait excéder Fr. 120.- par place et par jour. Depuis, il dépend aussi du nombre d'enfants réellement accueillis, ce qui peut pénaliser les grandes crèches en cas d'épidémies. Les charges, calculées par le Canton, sont admises à concurrence de Fr. 7'715.- par place, auxquelles s'ajoutent un coût selon la tranche d'âge des enfants. Ce coût moyen offre une marge de manœuvre à certaines crèches et provoque un déficit à d'autres institutions. Des discussions sont en cours pour déterminer les éléments générant un déficit, notamment pour la Maison de l'Enfance.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, estime le chemin d'accès aux Prés-Roses peu adéquat pour l'emprunter sereinement. Le Conseil communal entend-il y apporter des améliorations ?

M. Ernest Borruat confirme le mauvais état de cette route, pour laquelle des mesures de mobilité douce sont prévues. A terme, elle sera fermée à la circulation. La Ville envisage un accès par le Centre A16 pour les terrains des Prés-Roses, le camping ou la place de compostage.

M. Olivier Montavon est satisfait.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, informe de l'essai-pilote de la Maison de l'Enfance, qui contraindra les enfants de la 5e à la 8e Harmos à prendre le repas de midi à l'Espace-Jeunes, ce qui obligera les élèves du Gros-Seuc, actuellement scolarisés à Strate-J, à se rendre à la place de l'Etang aux heures de pointe et sans accompagnants. M. Frein relève que la crèche communale devait permettre un regroupement complet de la structure d'accueil, ce qui semble ne pas être le cas. Il regrette que cette décision ne tienne pas compte des impératifs notamment des mamans, qui doivent concilier travail et famille. Aussi, il se demande si toutes les solutions d'accueil à la Manchourie ont été étudiées et si un accompagnement pourrait être organisé pour les plus jeunes enfants.

Mme Esther Gelso constate que les enfants les plus âgés, fréquentant la Maison de l'Enfance uniquement pour le repas de midi, sont toujours plus nombreux, ce qui génère un coût important et provoque un manque de place. D'autre part, le Canton autorise une prise en charge différente, vu l'absence d'alternative à proposer. Ainsi, cette disposition permettra d'octroyer de la place supplémentaire aux enfants présents en continu. D'autre part, parmi les élèves concernés, un grand nombre sont scolarisés au Château et sont en âge de fréquenter l'Espace-Jeunes. Mme Gelso précise que parmi les 24 enfants concernés, la majorité vient pour deux repas par semaine en moyenne, un seul enfant étant inscrit pour la semaine complète. La Maison de l'Enfance se tient à la disposition des parents si une autre solution devait être envisagée. En dernier lieu, Mme Gelso relève que les nouveaux forfaits de subventionnement incitent à prévoir un fonctionnement convenant au plus grand nombre et sans un coût prohibitif pour la collectivité, même si la solution proposée ne pourra pas convenir à toutes les familles.

M. Patrick Frein est partiellement satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, revenant sur la question de la 5G, souhaite que le Conseil communal confirme le maintien du moratoire sur le territoire delémontain concernant la non-délivrance de permis de construire, bien que le rapport de la Confédération sur le développement et les risques de cette technologie a été publié. En effet, ce document ne donne aucune recommandation claire et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication doit désormais l'étudier et prendre position.

M. Ernest Borruat confirme la volonté de l'Exécutif de maintenir ce moratoire, au moins jusqu'au traitement d'une motion déposée par le Parlement jurassien, invitant le Gouvernement à introduire une disposition légale stipulant que la 5G doit faire l'objet d'un permis de construire. De plus, le Conseil communal a demandé à l'opérateur de déconnecter son antenne 5G récemment installée sur son territoire.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

M. Jude Schindelholz, PS, revient sur le financement des places de jeux, en rappelant le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places de jeux découlant du Plan directeur des places de jeux de 2014. Détaillant les types de places de jeux, pour lesquels le Conseil communal prévoyait d'investir de Fr. 15'000.- à Fr. 90'000.-, M. Schindelholz est d'avis que, contrairement à Courroux et Bassecourt, les montants prévus ne suffisent pas pour créer des places avec des jeux attractifs pour les différentes tranches d'âge. Aussi, il demande à l'Exécutif s'il entend accroître les dépenses envisagées pour les prochains réaménagements, notamment au Righi. De plus, peut-il soumettre le dossier à la CGVC si un dépassement des montants prévus interviendra ?

M. Ernest Borruat admet que certaines dépenses prévues dans ce crédit-cadre sont insuffisantes. En effet, le projet initial avait été réduit pour limiter la charge d'investissement. M. Borruat confirme les coûts cités et indique que la rénovation de la place de jeux du Righi interviendra en 2020, dont les dépenses prévues ne permettront pas un aménagement similaire aux autres réalisés ces dernières années. Aussi, le Conseil communal reverra les priorités d'investissement en renonçant à des interventions initialement prévues sur des terrains n'appartenant pas à la Ville, qui pourraient être intégrées dans un second crédit-cadre. La CGVC pourrait être saisie d'une explication quant aux changements envisagés.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, rappelant que le Conseil communal avait déclaré respecter la présomption d'innocence s'agissant de la situation du chef du Service CSJL, s'étonne du licenciement de ce collaborateur. A son avis, dans ce dossier, une erreur a été corrigée par une faute. De plus, son groupe s'interroge quant à la prise en compte de la présomption d'innocence si, dans le futur, un cas devait se présenter au sein de l'administration communale.

M. Damien Chappuis confirme que le Conseil communal respecte la présomption d'innocence et informe que, dans sa décision, l'Exécutif s'est basé sur des éléments portant atteinte à toute la fonction publique.

M. Pierluigi Fedele est partiellement satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, demande si le carré musulman à Delémont, prévu pour fin 2018, a été créé, avec 23 emplacements orientés vers la Mecque. Des enterrements ont-ils eu lieu et la Ville a-t-elle trouvé un terrain d'entente s'agissant de la durée des concessions ?

M. Ernest Borruat confirme que le carré musulman a été créé et qu'une personne y est enterrée. La durée des concessions, identique à celle des autres tombes, est de 20 ans, renouvelable par périodes de dix ans.

M. Khelaf Kerkour est satisfait.

4. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : Le Conseil de Ville, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil communal, accorde l'indigénat communal à 1 personne.

[Conformément aux exigences en matière de protection des données (CPDT-JUNE), la présente version du procès-verbal est anonymisée. Les informations détaillées peuvent être demandées au Secrétariat du Conseil de Ville, sous réserve des dispositions applicables en matière de protection des données.]

5. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.08/19 - "LA PÉRENNITÉ DE CLAIR-LOGIS ?", PS, MME ANNIE SCHNEIDER

Mme Annie Schneider, PS, remercie le Bureau d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour cette interpellation cette année encore. Elle relève que, contrairement à ce qui avait été présenté dans le projet soumis au peuple, les résidents et le personnel de Clair-Logis seront, pendant deux ans et demi, transférés dans le nouveau bâtiment de La Sorne, sous la gestion de Tertianum. Son groupe est donc préoccupé par le sort du personnel et la pérennité de l'institution Clair-Logis, qui devrait être conservée dans le cadre d'un partenariat public-privé. L'immeuble de Clair-Logis sera démoli et, comme les finances de l'institution ne lui permettent pas de devenir propriétaire du nouveau bâtiment, la fondation a fait appel à des investisseurs privés et devra payer un loyer très important. Le Royaume-Uni, précurseur du partenariat public-privé, a aboli la loi ad hoc au vu de l'accumulation accablante de coûts imprévus et de dysfonctionnements désastreux.

Ainsi, Mme Schneider craint les mêmes constats pour Clair-Logis dans le futur et se demande si le Conseil communal ne pourrait pas envisager la reprise du projet par la Fondation en tant que propriétaire. Un emprunt de 20 millions de francs à un taux intéressant devrait être possible et un éventuel dédommagement au promoteur (Fr. 100'000.-) serait rapidement récupéré. La Municipalité pourrait y réfléchir, le patrimoine communal s'élevant à environ 50 millions de francs.

Porrentruy a su trouver une solution en mains publiques, la Maison de santé sise sur le site de l'ancienne Migros, qui comptera 45 logements protégés pour résidents âgés, ouvrant ses portes en 2022. La Caisse

de pensions du Canton du Jura investira 22 à 25 millions de francs et le Foyer des Planchettes sera responsable de la gestion en proposant l'hôtellerie et différents services. De l'avis du groupe socialiste, verser un intérêt de 3 % à une caisse publique est préférable à 4,5 % à des investisseurs privés. Une solution fonctionnant à Porrentruy devrait être possible à Delémont.
En conclusion, Mme Schneider demande au Conseil communal quel est selon lui le meilleur moyen de garder Clair-Logis en mains publiques et si la solution esquissée, c'est-à-dire le déblocage, par la Commune, d'une somme d'argent permettant à la Fondation Clair-Logis de devenir propriétaire, ne donnerait pas une garantie plus forte que le montage envisagé avec un investisseur privé.

Mme Esther Gelso rappelle que la mise à disposition des parcelles communales, acceptée par le peuple en 2016, a débouché sur le dépôt des deux demandes de permis de construire et l'élaboration d'actes juridiques. L'ouverture de la Résidence La Sorne, dont le développement a été rapide, est prévue pour juillet 2020 alors que le projet Clair-Logis a été freiné par une opposition. L'évolution des deux dossiers a laissé apparaître l'opportunité d'utiliser la nouvelle Résidence La Sorne pour les résidents de Clair-Logis, durant ses travaux de démolition et de reconstruction. Dans cette configuration, l'autonomie totale de Clair-Logis n'a pas pu être garantie pour des questions de responsabilité de gestion et le groupe de travail met actuellement tout en œuvre pour que Tertianum accepte d'accueillir un maximum de résidents et de membres du personnel actuels de Clair-Logis. Les personnes concernées recevront prochainement des informations à ce sujet. Quant à l'exemple du Royaume-Uni, il est totalement différent du mode de collaboration prévu pour le futur projet Clair-Logis. En effet, le partenariat public-privé relève d'une décision de confier totalement une tâche publique à un tiers, en privatisant un service public. Tel n'est pas le cas de Clair-Logis, vu que l'institution restera indépendante dans sa gestion et ses services. Seule la construction du bâtiment est financée par un investisseur privé et Clair-Logis en sera locataire. Les finances de Clair-Logis sont saines et les liquidités actuelles seront utilisées pour financer les frais liés à la période transitoire de reconstruction du bâtiment et à son futur équipement. A Delémont, ce genre de partenariat a permis la réalisation de projets tels la Maison de l'Enfance, Strate-J ou le Théâtre du Jura, notamment. Dans le cadre du projet de Clair-Logis, un droit de superficie maintiendra le terrain en mains communales et la Commune bénéficiera d'un droit de préemption en cas de vente du nouveau bâtiment. De plus, durant les quatre premières années de l'exploitation de la future structure, un déficit cumulé de plus de Fr. 500'000.- octroiera à la Ville la possibilité de reprendre l'institution à son compte ou d'en confier la gestion à un autre partenaire, tout en veillant à son statut de droit public. L'Exécutif a confiance dans le redéploiement de Clair-Logis tout en se réservant plusieurs moyens d'action sur la gestion du futur Clair-Logis, pour en garantir la pérennité.

Mme Annie Schneider, PS, est partiellement satisfaite.

6. RÉPONSE AU POSTULAT 4.08/19 - "DELÉMONT, VILLE VERTE ?", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

M. Ernest Borruat, rappelant la nécessité de préserver les espaces verts, estime que la mise en place de ce label permettra la mise en valeur de l'engagement de Delémont dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité, tout en valorisant le travail de la Voirie. M. Borruat présente le label VILLEVERTE SUISSE, qui favorise des aménagements urbains verts et durables et attribue une distinction aux villes innovatrices pour la gestion durable de leurs espaces verts et leur engagement en faveur de la biodiversité dans le secteur urbain, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement. M. Borruat indique que l'obtention de ce label débute par l'établissement d'un catalogue de mesures. Les coûts s'élèvent à quelque Fr. 20'000.-, auxquels s'ajoutent Fr. 4'000.- pour la licence, une fois le certificat attribué. Ce montant dépendra des mesures déjà mises en place par la Ville. Ne sont pas encore chiffrées, les activités de communication lors de la remise du certificat et la mise en place de mesures. Au niveau des ressources humaines, un engagement de postes de 50 % à 60 % est nécessaire et cette tâche pourrait être dévolue à la responsable Nature et Paysage et à la Voirie, avec un recours ponctuel à des ressources externes. En dernier lieu, M. Borruat précise que les conclusions de l'étude sont parvenues au Conseil communal après l'établissement du budget 2020.

7. RÉPONSE À LA MOTION 5.07/19 - "UNE DÉCHÈTERIE POUR DELÉMONT", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ

M. Ernest Borruat informe des résultats de l'étude, qui prévoit l'implantation d'une déchèterie communale à la rue Emile-Boéchat pour la récolte des déchets suivants : déchets encombrants, bois, ferraille, déchets inertes, déchets spéciaux, néons et luminaires, carton, papier, verre, alu et fer blanc, huiles, PET, piles et sagex, dont certains seront taxés. Le coût du projet est estimé à environ 2 millions de francs, en se basant sur les hypothèses suivantes : sol meuble, facilement exploitable à la machine et non pollué, portance du sol moyenne, absence de nappe phréatique et prix du marché actuel (2018-2019). Une alternative à l'ouest de la ville est également en cours d'étude. Pour la suite, le Conseil communal attend les résultats de

l'étude menée par le SEOD publiés début 2020 pour proposer la meilleure solution possible, aux niveaux économique et fonctionnel.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, remercie le Conseil communal pour l'attention portée à cette motion. Elle ne manquera pas de suivre l'évolution de cet important dossier.

8. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/19 - "UN LABEL « COMMUNES EN SANTÉ POUR DELÉMONT »", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ

Mme Esther Gelso informe que le Département CSJL a effectué l'inventaire requis et il répond aux exigences nécessaires à l'obtention du label. En vue de cette certification, la Ville déposera une demande début 2020.

9. RÉPONSE À LA MOTION 5.09/19 - "DELÉMONT UNE VILLE QUI VIT, AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !", PS, M. LAURENT CREVOISIER

Point reporté.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/19 - "AMÉNAGEONS LA PLACE DE L'ETANG DANS LES RÈGLES", UDC, MME LAURENCE STUDER

M. Ernest Borruat informe que le Service UETP a réintégré deux places pour handicapés, hors du périmètre fermé et payant, pour répondre à la motion. Par ailleurs, l'emplacement prévu en Vieille Ville sera créé à la rue de la Constituante, ce qui portera le nombre de places pour handicapés dans ce secteur à six intra-muros et cinq extra muros.

11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/19 - "UN MIROIR PEUT TOUJOURS SERVIR", UDC, MME LAURENCE STUDER

Mme Laurence Studer, UDC, est partiellement satisfaite.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/19 - "DÉVELOPPER L'AGROFORESTERIE", PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

M. Christophe Badertscher, PS, est partiellement satisfait.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/19 - "RAPPORTS DE TRAVAIL : VA-T-ON VERS UNE PRÉCARISATION TOUJOURS PLUS ÉTENDUE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/19 - "TRANSPORTS PUBLICS À DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaiterait connaître la somme récupérée par la Ville. De plus, la part du marché de Delémont de 3 à 4 % en comparaison de celle du Canton lui paraît peu. M. Chételat regrette que la Ville ne participe pas au processus d'adjudication, ce qui devrait être le cas également de Porrentruy et Saignelégier.

Quant à la pondération du prix dans l'offre, le taux de 40 % seulement nuit à la qualité de service. D'autre part, M. Chételat relève que les charges d'une entreprise de transports de personnes sont principalement liées au personnel, en particulier aux chauffeurs. Les conventions collectives de CarPostal ou des CJ offrent des avantages par rapport à la convention de base. Elles engendrent un coût non négligeable et présentent des avantages indéniables pour le personnel. Ces deux entreprises, pour être compétitives face à des sociétés étrangères aux conventions minimales, dans le cadre de l'appel d'offres, devraient donc revoir leur propre convention, ce à quoi elles renoncent, privilégiant la paix sociale. Aussi, M. Chételat est

d'avis que l'appel d'offres ne prévoit aucune disposition pour privilégier les entreprises suisses ou le personnel existant, les coûts étant déterminants. La Ville de Delémont assume-t-elle ce choix ?

Finalement, s'agissant de la mise à disposition du terrain de 5'000 m^2, M. Chételat souligne que si les courses à vide sont induites par la solution actuelle, elles ne sont pas un motif pour créer une course de ligne. L'économie de courses à vide ne se situe pas dans les courses vers l'entrepôt. De plus, les bus partant du dépôt en début et y rentrant en fin de journée sont de toute manière vides. A préciser encore que des courses de lignes partent également de l'ouest de Delémont pour Develier. Si le Conseil communal estime que la construction du bâtiment ne pose aucun problème vis-à-vis de la LAT, M. Chételat relève que cette disposition a été mise en place pour assurer une gestion efficace des sols et freiner le gaspillage du sol et la spéculation foncière. Dans ces circonstances, M. Chételat doute que goudronner deux parcelles de 5'000 à 7'000 m^2 à 3 km seulement du dépôt actuel relève d'une gestion efficace des sols.

M. Marc Ribeaud, PS, demande à l'Exécutif de s'assurer que les bus de l'entreprise adjudicataire seront dotés de la technologie la plus exigeante en matière de dépollution des gaz d'échappement.

15. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2020

Présidence

M. Pierluigi Fedele, Alternative de gauche, propose la candidature de M. Rémy Meury à la présidence du Conseil de Ville 2020.

DECISION : M. Rémy Meury est élu Président du Conseil de Ville 2020, à l'unanimité, par 39 voix.

M. Rémy Meury : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Cher-ère-s collègues, je vous remercie très sincèrement pour l'honneur que vous me faites en m'élisant à la présidence du Conseil de Ville pour l'année 2020. Je m'efforcerai d'être digne de la confiance que vous venez de me témoigner.

Je me retrouve dans cette situation un peu par hasard. En effet, en septembre 2017, il n'était pas question que je sois candidat sur liste au Conseil de Ville d'Alternative de gauche. Trois membres de mon parti politique ont insisté pour que j'accepte de me présenter en me promettant qu'ils et elles allaient assumer les principales charges du groupe et que je ne devais pas m'en faire pour un engagement exagéré. Ces trois membres sont Jeanne Beuret, Camille Rebetez et Pierluigi Fedele. Trois élus de 2017 dans notre Autorité qui ne connaîtront jamais ma présidence au Législatif delémontain. Comme quoi, on ne se méfie jamais assez de ses amis. L'insistance s'étant également et surtout exercée auprès de mon épouse, je tiens à la remercier ici pour son soutien et sa patience face à mes absences nombreuses, trop nombreuses, serais-je tenter de dire.

Je ne vous cache pas que je ressens aussi une réelle émotion. Il y a bientôt quarante ans que je milite politiquement. 35 ans que je suis élu dans différentes Autorités. Cet engagement est dû en grande partie au décès de mon père, voici 43 ans, homme exemplaire qui a travaillé toute sa vie en usine pour élever six enfants et qui s'en est allé un mois avant de pouvoir se reposer un peu à la retraite. Cet évènement fut déclencheur c'est certain. C'est ce genre d'injustices, d'inégalités que je n'ai eu de cesse de combattre dans mon activité politique. J'espère ne pas avoir trop trahi cette volonté de lutter pour un monde plus juste, où chacune et chacun trouve sa place et vit dans des conditions décentes. Mais j'ai malheureuse-ment le sentiment d'avoir perdu beaucoup de combats, beaucoup trop pour atteindre cet idéal. On le sait, malgré une augmentation constante des richesses, toutes les études et statistiques faites depuis le début de ce siècle le démontrent, les inégalités ne font que se développer entre les plus riches qui s'enrichissent toujours plus et les plus pauvres qui plongent dans une précarité toujours plus forte et durable.

C'est un peu dépité que je pense que cette situation est aussi due à la marque de fabrique helvétique qu'est le compromis politique. J'ai le sentiment, pour ne pas dire la certitude, que ces compromis profitent toujours davantage aux possédants qu'aux autres. Le dernier exemple en date est symptomatique sur ce point. La RFFA va permettre aux grandes entreprises, donc peu dans notre canton, d'engranger des profits fiscaux phénoménaux en faisant croire que cet enrichissement profitera en fin de compte à toutes et tous. J'ai plus qu'un doute à ce sujet. Il suffit de voir de quelle manière ceux qui prétendaient trouver une formule gagnant-gagnant en introduisant dans le même paquet un soutien accru à l'AVS ont rapidement, dans les jours qui ont suivi la votation fédérale, hurlé à la mort prochaine de ladite AVS et préconisé des mesures de détériorations des conditions d'octroi. Une initiative est en cours depuis un mois pour porter l'âge de la retraite des femmes et des hommes à 66 ans. C'est qu'il faut que l'AVS soit autofinancée. Un autofinancement souhaité pour les assurances sociales. Vivement que nous ayons la même approche pour d'autres dépenses fédérales, comme l'armée, par exemple. Il faut se méfier de cette idéologie qui se

développe et sous-tend ces aspects économiques favorables aux plus riches. On présente les impôts comme des dépenses inutiles, voire obscènes, qui empêchent de profiter de ses gains. Une ode à l'égoïsme qui m'est insupportable. Pourtant, personne ne parvient à développer sa personnalité, sa formation, ses projets, par ses seuls mérites. Les efforts des collectivités profitent à toutes et tous, aux prétendus génies comme à ceux qui vendent leur force de travail. Personne ne se fait jamais seul, sans soutien.
Heureusement, pour l'heure, malgré ces attaques répétées, les investissements à Delémont ne se réduisent pas. Jamais encore je n'ai vu dans la ville où je suis né autant de chantiers d'envergure se tenir simultanément. Théâtre du Jura, Poste, Gros-Seuc, pour n'en citer que quelques-uns. C'est bien, sauf en termes de circulation, en espérant que cela n'augure pas des lendemains qui déchanteront dans le domaine des investissements précisément. Il faut souhaiter que ce dynamisme se traduise aussi au niveau cantonal. C'est indispensable si l'on veut que Moutier confirme son vote de juin 2017. Un autre aspect me désole et m'inquiète terriblement. Le développement des réseaux sociaux, qui porte de mieux en mieux son nom de fachosphère, sur lesquels les médiocres déversent leur haine de tout et n'importe quoi, souvent sous couvert de l'anonymat.

Vous devez donc être remerciés et félicités pour votre engagement en faveur de la collectivité. Votre participation aux débats dans nos Autorités est fondamentale dans la recherche d'amélioration constante de la qualité de vie des habitantes et habitants de notre ville que nous aimons. Le respect des autres, comme dans les combats d'actualité que sont la sauvegarde du climat ou l'incontournable égalité de traitement dans tous les domaines à laquelle les femmes ont droit, passera par une amélioration de l'éducation, domaine dans lequel je me suis engagé avec passion depuis toujours. Toute économie dans ce domaine se traduit par des échecs humains à l'ampleur grandissante là aussi.

Je vais m'arrêter là, j'ai largement profité de ce qui pourrait être ma dernière intervention à cette tribune, profité surtout du fait que le temps ne m'était pas compté, ce qui m'évitait le risque d'une motion d'ordre d'un conseiller de ville dont je tairai le nom. Mais à l'intention du maire, ces propos ne sont pas à considérer comme une promesse de mutisme lors du débat sur le budget de la semaine prochaine. Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de très bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver en 2020, année que je vous souhaite radieuse.

1ère vice-présidence

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, propose la candidature de Mme Florine Jardin à la 1ère vice-présidence du Conseil de Ville 2020.

DECISION : Mme Florine Jardin est élue 1ère vice-présidente du Conseil de Ville 2020, par 38 voix.

2e vice-présidence

M. Pierre Brulhart, PS, propose la candidature de Mme Gaëlle Frossard à la 2e vice-présidence du Conseil de Ville 2020.

DECISION : Mme Gaëlle Frossard est élue 2e vice-présidente du Conseil de Ville 2020 à l'unanimité par 39 voix.

Scrutateur 1

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, propose la candidature de M. Khelaf Kerkour au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2020.

DECISION : M. Khelaf Kerkour est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2020, à l'unanimité par 39 voix.

Scrutateur 2

M. Pierre Chételat, PLR, propose la candidature de M. Pascal Domont au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2020.

DECISION : M. Pascal Domont est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2020, à l'unanimité par 39 voix.

Discours de M. Christophe Günter, président : Monsieur le nouveau Président, Mesdames les Conseillères de ville, Messieurs les Conseillers de ville, chers collègues,

Me voici arrivé au terme de mon mandat de présidence au Conseil de Ville. Au début, quand on est nommé, on ne sait pas trop à quoi s'attendre, j'ai certes abordé cette fonction avec une certaine appréhension et un certain respect. Je me suis imaginé plein de choses, comment ça sera et ce qu'il faudra faire. Je me retrouve maintenant une année après et tout est maintenant derrière moi. Certaines choses se sont déroulées comme je le pensais et certaines pas. Mais je peux affirmer que j'ai pris bien du plaisir à cette fonction.

Ce qui m'a le plus plu dans cette fonction, c'est d'être très proche des différents débats, on suit beaucoup mieux le débat, les différents échanges, que lorsqu'on est assis dans la salle. Indirectement, on se sent plus concerné et on a une approche toute différente avec le sujet. Ce qui m'a le moins plu, c'est qu'on ne peut pas prendre part aux débats, on a bien le micro et la parole, mais on ne peut pas faire de commentaire ou rajouter son grain de sel.

Tel un voyage en haute mer, on peut illustrer que cette année du Conseil de Ville a été marquée par des hauts et des bas. On a tout de même traversé une année compliquée avec cette histoire de budget et je sentais très bien qu'il fallait tout faire juste dans les procédures et que certaines fois de traiter les affaires uniquement avec la logique et le bon sens ne suffisait pas, car tout le monde contrôle les procédures avec le règlement à la main.

Fort de cette expérience, je peux également encourager tous les conseillères et conseillers de ville de s'engager au Bureau, il ne faut pas voir ça comme une charge supplémentaire, mais plutôt comme une activité complémentaire. On obtient une meilleure vision du ménage communal, de son fonctionnement et tout ce qui tourne autour. Au sein du Bureau il y a des discussions pour le bien du déroulement des activités et ce n'est pas des discussions partisanes. L'ambiance y est conviviale et cela permet également de partager les visions des choses avec des personnes d'un autre parti, ce qui n'est pas toujours possible au Conseil de Ville où l'on échange des propos par tribune interposée. Il y a un avantage également d'être au Bureau, c'est qu'on se retrouve avant le Conseil de Ville dans la Salle de conférence du 1er étage, ça permet de reprendre son souffle et d'attaquer le 2e étage après le petit arrêt.

Au Bureau, on est très bien entouré et je tiens à remercier mes collègues du Bureau qui m'ont aidé à passer cette année présidentielle de la meilleure des façons possible.

Ma fonction de président du Conseil de Ville m'a également permis de faire un peu de la publicité pour les autorités locales. Les gens savent qu'on est intéressé par ce qui se passe dans notre commune et ils vous abordent plus facilement pour vous parler de ce qui se passe dans la ville ou dans la région, ils argumentent et s'extériorisent sur leur vision des choses. Et c'est là que ça devient intéressant, car bien entendu ils n'ont pas forcément toujours la même vision des choses que moi-même et ça permet de faire le débat.

J'ai constaté que beaucoup de personnes sont intéressées par ce qui se passe dans la commune, mais peu souhaitent faire le pas et s'engager pour défendre leur position dans une autorité communale. La fonction publique n'est à mes yeux pas une contrainte, mais bel et bien un plaisir de pouvoir contribuer au développement.

Je tiens également à remercier la chancelière, Madame Edith Cuttat Gyger, ainsi que la vice-chancelière, Madame Nadia Maggay, qui m'ont entouré avec professionnalisme tout au long de cette année. A chaque fois que j'ai eu une question, j'ai obtenu réponse et soutien.

J'ai essayé d'assurer mes tâches de la meilleure des manières possibles et au plus près de ma conscience. Je vais regretter ma petite clochette et je ne peux que souhaiter à mon successeur qu'il prenne autant de plaisir et de satisfaction que j'en ai eu dans cette fonction. Je souhaite à chacun qu'il prenne encore bien du plaisir à participer au Conseil de Ville et tout ce qui entoure cette fonction.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite encore une agréable soirée.

M. Pierre Chételat, PLR, remercie M. Christophe Günter pour son année de présidence et sa gestion des débats.

M. Rémy Meury, au nom du Bureau, remercie M. Christophe Günter, en particulier pour son entregent au cours de son année de présidence, et lui remet un présent.

16. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :
- **question écrite 2.21/19 -** "ORNI, qui contrôle quoi ?", PS, M. Grégoire Monin
- **postulat 4.16/19 -** "Thermo réseau et géothermie : le temps est venu de préparer l'après gaz", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.22/19 -** "Route de la Communance : sortir de l'impasse", Alternative de gauche, Mme Tania Schindelholz

La séance est levée à 20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La vice-chancelière :

Christophe Günter Nadia Maggay

Delémont, le 23 décembre 2019